

Construire les recommandations de la société civile africaine francophone pour l'inclusion des acteurs non-étatiques dans l'opérationnalisation de l'accord de Paris

RESUME

Du 22 au 26 mai 2017, s'est tenu à l'hôtel Belle Côte à Abidjan, Côte d'Ivoire, le 11^{ème} atelier annuel du Réseau Climat & Développement (RC&D). Placé sous le thème : « Renforcer le rôle des acteurs non-étatiques dans l'opérationnalisation de l'accord de Paris », cet atelier a réuni une cinquantaine de participants représentant les organisations membres du RC&D, des personnes ressources et des partenaires, venus de 18 pays francophones essentiellement africains et qui représentaient les organisations membres du RC&D : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Ile Maurice, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo.

En 2016, le RC&D a amorcé la réflexion sur la mise en œuvre de l'accord de Paris en mettant l'accent sur l'analyse et l'exploration de pistes d'amélioration pour les plans climat prévus par l'accord, notamment les Contributions (Prévues) Déterminées au niveau National (CDN) et les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA). Cette année, le RC&D poursuit cette dynamique en mettant l'accent sur le rôle des acteurs non-étatiques dans l'opérationnalisation de l'accord de Paris. Le rôle de ces acteurs est déterminant pour l'effectivité de l'accord dans les pays, mais aussi car les objectifs de l'accord ne seront jamais atteints sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, y compris les acteurs non-étatiques.

Durant les trois premiers jours, les participants ont fait un état des lieux de l'implication des acteurs non-étatiques au niveau international, national et local dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris. Ils ont ensuite partagé des expériences sur les barrières et les leviers à l'inclusion des acteurs non-étatiques dans les processus climatiques en cours dans les différents pays et au niveau international. A l'issue des communications, des débats et des travaux en groupes à travers une approche participative, un travail de synthèse et de priorisation a permis de formuler des recommandations à l'endroit des négociateurs internationaux, des partenaires techniques et financiers, des gouvernements, des parlementaires, des acteurs politiques locaux et des organisations de la société civile pour une meilleure implication des acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre de l'accord de Paris.

Un forum d'échanges avec les organisations de la société civile de la Côte d'Ivoire a été organisé l'après-midi du troisième jour de l'atelier. L'objectif de ce forum était d'établir des liens et de partager l'expertise du RC&D avec des membres de la société civile ivoirienne. Il s'agissait notamment de partager les résultats des trois jours de travaux et l'expérience du RC&D sur le rôle des acteurs non-étatiques, d'échanger sur la structuration et les modes d'action de la société civile ivoirienne pour mieux participer aux processus de planification nationaux et internationaux en lien avec le climat et d'identifier des synergies et des opportunités de collaboration entre le RC&D et la société civile ivoirienne.

Le quatrième jour a permis aux membres du RC&D d'approfondir les réflexions collectives sur les questions légales et les avancées juridiques pour l'autonomisation du RC&D, la stratégie pluriannuelle et l'identification des moyens financiers pour pérenniser le fonctionnement du réseau.

La cinquième et dernière journée a clôturé l'atelier avec la visite du village d'Azuretti (Grand-Bassam) pour échanger avec les communautés qui sont victimes de l'érosion côtière accentuée par les changements climatiques.



*Rencontre avec la communauté
Rencontre avec la communauté
d'Azuretti*



*Cérémonie d'ouverture de l'atelier
en présence des représentants des
autorités ivoiriennes*



*Salle d'atelier pour les séances
plénières*

QUELQUES RECOMMANDATIONS CLES ISSUES DES TRAVAUX DE L'ATELIER

I) A l'échelle internationale, renforcer la participation des acteurs non-étatiques dans tous les espaces de discussions

La participation des acteurs non-étatiques aux processus et initiatives de l'accord de Paris est inscrite comme un principe fondateur. Cette participation est indispensable pour tenir les Etats et organisations internationales redevables devant leurs engagements et les inciter à les amplifier.

Les négociateurs internationaux doivent :

- Faciliter, pour toutes les parties prenantes, l'accès à l'information sur les processus internationaux et les moments clés des négociations, dont le dialogue de facilitation de 2018, les bilans mondiaux et les cycles de 5 ans associés, afin que les acteurs non-étatiques puissent à la fois être informés et relayer ces informations auprès des autres acteurs non-étatiques ;
- D'ici à 2018, intégrer la participation des acteurs non-étatiques dans les règles de mise en œuvre de l'accord de Paris sur les CDN, le mécanisme de transparence, les bilans mondiaux. Il est indispensable de réaliser des progrès substantiels sur ces règles lors de la COP23 en 2017.

Les partenaires techniques et financiers doivent :

- Renforcer l'accès direct aux financements climatiques pour les acteurs non-étatiques, notamment l'accès au Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'adaptation etc. ;
- Veiller à ce que l'accès aux financements climat au niveau international par les Etats ne puisse se faire sans une implication réelle des acteurs non-étatiques à toutes les étapes de la formulation du projet et de sa mise en œuvre.

II) Renforcer l'inclusion des acteurs non-étatiques pour l'application des processus climat nationaux

En tant qu'interface entre les destinataires du projet et les institutions publiques nationales, les acteurs non-étatiques doivent participer effectivement aux processus nationaux sur le climat. L'inclusion des acteurs non-étatiques renforce la crédibilité et la légitimité des processus nationaux sur le climat en étant un gage de la bonne gouvernance.

Les gouvernements peuvent et doivent :

- Mettre en œuvre et/ou renforcer le cadre institutionnel et légal afin de rendre effective la participation des acteurs non-étatiques en inscrivant dans des arrêtés, des lois, des directives etc. la nécessité d'impliquer à toutes les étapes charnières les acteurs non-étatiques, de les tenir informer de l'évolution des processus sur le climat, de leur donner un droit de décision et un droit de regard concernant ces processus, de leur permettre de contribuer effectivement à la réalisation et à la réévaluation de ces processus et de toutes autres mécanismes favorisant leur inclusion effective ; et ceci à toutes les étapes des processus issus de l'accord de Paris, (CDN et PNA notamment);
- Permettre l'accès direct, permanent, transparent à toutes et tous aux informations faisant état de l'avancement dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des différents plans nationaux climatiques.

Les parlementaires doivent :

- Créer et/ou renforcer un cadre de coopération et d'échange d'informations, d'expériences et d'analyses entre le Parlement et les acteurs non-étatiques pour un renforcement des capacités et donc une appropriation des processus de la part des deux parties ;
- Utiliser les moyens parlementaires d'interpellation du gouvernement pour exiger l'inclusion effective des acteurs non-étatiques dans les processus nationaux sur le climat et la prise en compte des aspects genres et droits humains dans la mise en œuvre de l'accord de Paris.

Tous les acteurs non-étatiques d'un même pays, les acteurs politiques locaux et territoriaux, les acteurs du secteur privé et les particuliers doivent :

- Renforcer et encourager les synergies entre les différents acteurs et secteurs en créant des passerelles de réflexion et d'échange d'informations pour la lutte contre les changements climatiques.

Les organisations issues de la société civile (OSC) d'un même pays s'attacheront à :

- Mettre en œuvre des plateformes nationales pour assurer le suivi des discussions climatiques et des processus sur le climat, créer un cadre d'échange d'informations, valoriser leurs actions et renforcer leur visibilité.

III) Assurer une coopération entre les acteurs et représentants politiques locaux et les acteurs non-étatiques pour la mise en œuvre des plans de développement locaux adaptés.

Les acteurs non-étatiques locaux sont ancrés auprès des populations locales : ils sont donc un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre décentralisée de l'accord de Paris.

Les acteurs et représentants politiques locaux doivent :

- Développer des partenariats entre les acteurs et représentants politiques locaux et les acteurs non-étatiques pour appuyer la planification climatique et énergétique dans le cadre du développement durable et pour mobiliser des financements climat nécessaires à la mise en œuvre des plans climatiques locaux ;
- Veiller à la prise en compte des préoccupations des groupes vulnérables et marginalisés ainsi que des aspects genre et droits humains dans les plans de développement locaux, et notamment dans le cadre des Plans de Développement Communaux (PDC).

Les acteurs non-étatiques travaillant à l'échelle locale s'attacheront à :

- Mettre en œuvre des plateformes locales d'échange d'informations et de partage d'expériences autour des processus locaux liés aux changements climatiques et au développement durable.